



VEREINTE NATIONEN  
Informationsdienst

For information - not an official document

Zur information - kein offizielles Dokument

Pour information - document sans caractère officiel

RAPPORT ANNUEL DEL' OICS  
EMBARGO: 23 février 1999, 9 heures TMG  
Communiqué n° 1

Date de diffusion: 23 février 1999

## Message du Président



À l'aube d'un nouveau siècle, nous devrions faire un retour en arrière et nous demander si nous avons su relever les défis hérités du siècle passé et si nous sommes prêts à affronter ceux du siècle prochain. Au cours du siècle qui s'achève, le contrôle international des drogues a fait du chemin: à la fin du siècle dernier, la vente libre d'opium et d'autres drogues avait porté la consommation à son apogée; ainsi, en Chine, plus du quart des hommes adultes s'adonnaient à l'opium; en Europe, les fumeries d'opium étaient chose courante. Face aux effets dévastateurs de ce phénomène sur les plans sanitaire et social, il est apparu clairement que les législations nationales et internes appliquées isolément étaient insuffisantes, et qu'il était indispensable d'engager une coopération au niveau international.

La première conférence internationale consacrée aux drogues s'est tenue en 1909 à Shanghai (Chine). La Convention internationale de l'opium adoptée en 1912 a posé les bases du régime moderne de contrôle international des drogues, qui se fonde sur une volonté collective exprimée à l'échelle internationale. Depuis, ce régime a été étendu à d'autres stupéfiants et substances psychotropes ainsi qu'aux précurseurs chimiques qui servent à fabriquer illicitement ces drogues. Tous les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues ont pour objectif de limiter la consommation des substances placées sous contrôle international aux usages légitimes, c'est-à-dire, dans le cas qui nous intéresse, à des fins médicales et scientifiques. L'Organe veille à ce que les décisions des gouvernements soient conformes à la lettre et à l'esprit des Conventions sur les drogues.

Aujourd'hui, les stupéfiants licites sont efficacement contrôlés presque partout dans le monde et à tous les stades: production, fabrication, commerce, distribution et consommation. Le détournement vers les marchés illicites

de stupéfiants fabriqués de façon licite est quasi inexistant, alors même que le nombre et le volume de drogues à contrôler sont considérables. On enregistre des résultats analogues pour les substances psychotropes. Sans ces contrôles, l'épidémie toxicomaniaque qui a touché certains pays au début du XX<sup>e</sup> siècle aurait continué de se propager.

Malgré les succès considérables et manifestes qui ont été enregistrés, il reste beaucoup à faire, notamment pour s'assurer que les substances ayant des usages médicaux soient disponibles quand elles sont nécessaires. En effet, morphine, codéine et autres opioïdes indispensables pour soulager la douleur ne sont pas toujours à la portée de ceux qui en ont besoin. À l'inverse, certaines substances psychotropes sont prescrites à l'excès dans de nombreux pays.

Un tel abus va de pair avec des phénomènes de société, la recherche de solutions pharmaceutiques à tous problèmes d'ordre social ou troubles du comportement, aussi mineurs soient-ils, tendant à être encouragée. Lorsque l'on administre aux jeunes des médicaments pour les aider à surmonter des difficultés émotionnelles, à améliorer leurs résultats scolaires ou à se donner le corps dont chacun rêve, comment attendre d'eux qu'ils ne consomment pas de drogue? Il est difficile, dans ces conditions, de les dissuader de se tourner vers la drogue. Il faut que, partout dans le monde, on s'attache davantage à faire en sorte que leur culture amène les jeunes à refuser l'usage de substances placées sous contrôle à des fins autres que des fins médicales bien établies.

Il faut que cesse la bataille de plus en plus politisée à laquelle on assiste au sujet du cannabis: elle influe de façon négative sur les attitudes des jeunes, en particulier à l'égard de l'abus de drogues. L'Organe a noté avec regret que les possibles usages médicaux du cannabis servaient à justifier la légalisation de tous les usages de cette drogue. Il encourage et attend avec intérêt toute recherche scientifique sérieuse sur les propriétés médicales présumées du cannabis, et souhaite que les conclusions en soient largement diffusées, mais il met en garde contre les références abusives à ces études en vue d'une légalisation "en bloc". Si l'intérêt médical du

cannabis était démontré, cette drogue deviendrait l'égal de la plupart des stupéfiants et substances psychotropes. Prescrite à des fins médicales, elle serait également soumise à un régime de licence et à d'autres mesures de contrôle en application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

En juin 1998, j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire pour débattre du problème de la drogue dans le monde, et j'ai pu constater avec quelle fermeté les chefs de gouvernement du monde entier ont réaffirmé leur volonté politique de renforcer les mesures de lutte contre l'abus et le trafic de drogues. Reposant sur un engagement des États au plus haut niveau, la Déclaration politique et les plans d'action adoptés à l'issue de cette session seront universellement appliqués. Dorénavant, c'est le suivi de cet événement qui sera déterminant. Dans la Déclaration politique, les États se sont dit convaincus de pouvoir "tenir [leurs] engagements grâce à des mesures pratiques et avec les ressources nécessaires pour obtenir des résultats concrets et durables". Il faut à présent traduire cette promesse dans les faits pour aboutir à des résultats visibles. C'est l'occasion pour les États de montrer qu'ils prennent leurs engagements nationaux et internationaux au sérieux et, par conséquent, d'appliquer sans réserve et scrupuleusement les plans d'action. L'Organe suivra l'évolution de la situation dans le cadre du mandat qui lui a été confié en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

L'adoption de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, qui reprend nombre des vues que l'Organe a exprimées dans ses rapports annuels de 1993 puis de 1997, constitue un progrès important. Si un véritable revirement des positions envers l'abus de drogues pouvait provoquer un bouleversement d'ordre culturel à l'échelle de la société, la demande de drogues à des fins non médicales s'en trouverait notablement réduite.

La communauté mondiale a bien avancé au cours de ce siècle et elle est parvenue ces dernières années à un consensus en faveur d'une approche équilibrée de tous les aspects de l'abus de drogues et des problèmes qui y sont liés. Il nous faut maintenant aborder le prochain millénaire avec la volonté résolue de renforcer ce consensus international. Pour cela, il est indispensable que les Conventions sur les drogues soient universellement ratifiées, appliquées et respectées. Nous rendons hommage à ceux qui sont à l'origine de ces nouvelles approches, en espérant que la communauté mondiale d'aujourd'hui suscitera à l'avenir la même réaction.

Hamid GHODSE

---

**Service de l'information de l'ONU, Vienne**

Centre international de Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne, Autriche  
tél : (43-1) 26060-4666, fax : 26060-5899, courrier électronique : unis@unov.un.or.at  
Le texte intégral du Rapport de l'OICS figure sur la page d'accueil de l'OICS  
accessible par : <http://www.incb.org>  
à compter du 23 février 1999